



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 12 mars 2018, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

En l'absence de M. Saül Branco (siège 4).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

102-03-18

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1 Mot du Maire

2 Ouverture de la séance ordinaire

3 Adoption de l'ordre du jour

4 Adoption des procès-verbaux antérieurs

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018 À 23 H 15

4.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2018 À 18 H 30

4.4 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PVC 002-18 DE LA RÉSOLUTION 080-02-18 « SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – AUTORISATION AUX DIRECTEURS ADJOINTS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE »

5 Trésorerie

5.1 DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU 3 FÉVRIER AU 27 FÉVRIER 2018

- 5.2 AUTORISATION DU PAIEMENT DU COMPTE DE L'ENTREPRISE MIKE DENIS INC. DU 3 AU 27 FÉVRIER 2018
- 5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE - RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
- 5.4 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE – STRA-T-GIK STRATÈGES ÉVÉNEMENTIELS
- 6 Avis de motion**
- 6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) DE MANIÈRE À RETIRER LA NOTE 1 DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS H-11, H-19 ET H-22 ET À RETIRER LE « X » DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 ET C-106, DE LA CLASSE H-4 « MULTIFAMILIALE I »
- 6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 414 ET TOUTES SES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES
- 6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 590-18 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 576-17
- 7 Dépôt des projets de règlement**
- 7.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 588-18 SUR LES LIMITES DE VITESSE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 394 ET TOUTES SES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES
- 7.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 590-18 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 576-17
- 8 Adoption de règlements**
- 8.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 569-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 397 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE SECTEUR POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RUE DE KILKENNY ET CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE À CETTE FIN
- 8.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-17 PORTANT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS EN MATIÈRE MUNICIPALE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 527-16
- 8.3 DÉPÔT - CERTIFICAT D'ATTESTATION RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-18 MODIFIANT LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS C-107 FAISANT PARTIE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) DE MANIÈRE À REMPLACER LA NOTE 1 PRÉVUE À L'USAGE H-4 « MULTIFAMILIALE I » PAR UN « X »
- 8.4 ADOPTION - REGLEMENT NUMERO 586-18 MODIFIANT LA GRILLE DE SPECIFICATIONS C-107 FAISANT PARTIE DU REGLEMENT DE ZONAGE (352) DE MANIERE A REMPLACER LA NOTE 1 PREVUE A L'USAGE H-4 « MULTIFAMILIALE I » PAR UN « X »
- 9 Administration**
- 9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES » (FEPTEU)
- 9.2 REGROUPEMENT DES CITOYENS DE SHANNON – SITE WEB DE LA VILLE DE SHANNON
- 10 Gestion contractuelle**
- 10.1 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DES RUES ET CHEMINS DE LA VILLE
- 10.2 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS DE LA VILLE
- 10.3 AUTORISATION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX DANS LE CADRE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE
- 10.4 ENTÉRINEMENT DU RENOUELEMENT DE L'AJOUT AU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT AVEC L'ENTREPRISE 9064-3818 QUÉBEC INC. POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018
- 10.5 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT ET OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE BOIVIN & GAUVIN INC.(PRODUITS INTERSPIRO) – MISE AUX NORMES DES APPAREILS RESPIRATOIRES ET DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA FIRME LAVERY AVOCATS POUR LE « SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE – MUNICIPAL » [REPORTÉ](#)
- 10.7 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE L'ATELIER URBAIN - SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE EN URBANISTIQUE ET DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER
- 10.8 OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS – BOUCHARD DOLBEC AVOCATS
- 11 Urbanisme**
- 11.1 DÉPÔT – RAPPORTS MENSUELS DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE JANVIER 2018
- 11.2 DÉPÔT - RAPPORTS DES PERMIS ET CERTIFICATS DU 3 AU 28 FÉVRIER 2018
- 11.3 DÉPÔT - CERTIFICAT D'ATTESTATION RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) PP2017-90016

- 11.4 ADOPTION - DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) PP2017-90016
- 11.5 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. FRANCIS ST-GEORGES - MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME
- 11.6 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 022-01-18 « ACQUISITION DU TERRAIN SIS AU 433, CHEMIN DE DUBLIN »
- 11.7 PROPRIÉTÉ SISE AU 433, CHEMIN DE DUBLIN, LOT 4 366 981 – ANNULATION DE LA PROMESSE D'ACHAT D'IMMEUBLE ET ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN
- 11.8 APPELLATION DU NOUVEAU PONT - DISCUSSION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
- 12 Loisirs, communications et vie communautaire**
- 12.1 DEMANDE DE SUBVENTION – SHANNON IRISH DANCERS POUR L'ANNÉE 2018
- 13 Greffe**
- 13.1 DÉPÔT – REGISTRE DU NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION DU 3 FÉVRIER AU 8 MARS 2018**
- 13.2 DÉPÔT – LISTE DES AVIS DE MOTION EN TRAITEMENT
- 13.3 DÉPÔT – LETTRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 14 Travaux publics**
- 15 Sécurité publique**
- 15.1 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) HORS DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER
- 16 Ressources humaines**
- 16.1 LEVÉE DE PROBATION DE M. MARIO ST-ONGE, AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS
- 16.2 AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTE ET D'EMBAUCHE D'UN « CONSEILLER EN URBANISME ET INSPECTEUR EN BÂTIMENT », POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN
- 16.3 ADOPTION DE L'AJOUT À LA GRILLE SALARIALE EN VIGUEUR DU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 16.4 NOMINATION DE M. JONATHAN PERRON, AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE – JOURNALIER, POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 16.5 OUVERTURE D'UN POSTE DE JOURNALIER, PERMANENT À TEMPS PLEIN
- 16.6 NOMINATION DE MME ÉLAINE FLEURY, AU POSTE D'AGENTE AUX SERVICES BIBLIOTHÉCAIRES PAR INTÉRIM, POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN AU SERVICE DES LOISIRS
- 16.7 ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE MME NADINE BERNIER AU POSTE DE « COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE », POSTE TEMPORAIRE, TEMPS PARTIEL
- 16.8 AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTE ET D'EMBAUCHE D'UN « COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE », POSTE TEMPORAIRE, TEMPS PARTIEL
- 16.9 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE POMPIERS PREMIERS-RÉPONDANTS
- 16.10 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE LIEUTENANTS DES POMPIERS PREMIERS-RÉPONDANTS
- 16.11 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE CAPITAINES DES POMPIERS PREMIERS-RÉPONDANTS
- 16.12 OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AFFICHAGE D'UN CONCOURS INTERNE
- 16.13 PROLONGATION DU CONTRAT - M. ÉMILE MCCARTHY, AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT À L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 17 Correspondance**
- 18 Suivi des dossiers des élus**
- 19 Divers**
- 20 Période de questions**
- 21 Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

103-03-18 **4.1 Séance ordinaire du 5 février 2018**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 5 février 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

104-03-18

4.2 Séance extraordinaire du 5 février 2018 à 23 h 15

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 5 février 2018 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 à 23 h 15 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

105-03-18

4.3 Séance extraordinaire du 15 février 2018 à 18 h 30

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 15 février 2018 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 tenue à 18 h 30 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

106-03-18 **4.4 Dépôt - Procès-verbal de correction PVC 002-18 de la Résolution 080-02-18 « Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation aux directeurs adjoints du Service de la sécurité incendie »**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 002-18, considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture de la Résolution 080-02-18 puisque le point mandatant l'entreprise Centre du camion DU-SO JAC-SIL pour l'entretien de la flotte de véhicules au Service de la sécurité publique a été cité lors de l'adoption de ladite résolution, mais n'apparaissait pas sur la version « projet » du procès-verbal, alors cette omission est simplement un oubli dans la rédaction.

Document déposé : 106-03-18

5 TRESORERIE

107-03-18 **5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 3 février au 27 février 2018**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 27 février 2018 au montant total de 603 730,32 \$; (excluant les factures de l'entreprise Mike Denis inc. au montant total de 5 977,45 \$, adoptées séparément) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 107-03-18

108-03-18 **5.2 Autorisation du paiement du compte de l'entreprise Mike Denis inc. du 3 au 27 février 2018**

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De payer les factures de l'entreprise Mike-Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 27 février 2018 au montant total de 5 977,45 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 107-03-18

109-03-18 **5.3 Autorisation de paiement d'une facture - Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Considérant la Résolution 400-12-15 « Autorisation de signature du Contrat pour bibliothèque autonome associée 2016-2018 avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches Inc. » adoptée le 7 décembre 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture numéro 217658 au montant de 27 525 \$ (taxes non incluses) à l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

110-03-18 **5.4 Autorisation de paiement d'une facture – STRA-T-GIK Stratèges Événementiels**

Considérant les heures travaillées par le personnel de l'entreprise STRA-T-GIK Stratèges Événementiels, durant la période du 21 janvier au 3 mars 2018, visant des tâches de surveillants et chefs d'équipe de patinoire sur le site des loisirs ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture numéro 1535 au montant de 12 669,15 \$ (taxes non incluses) à l'entreprise STRA-T-GIK Stratèges Événementiels correspondant à la description des heures travaillées, conformément au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 110-03-18

- 111-03-18 **6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22 et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I »**

Conformément à l'article 356 de la LCV, qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22 et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 112-03-18 **6.2 Avis de motion – Règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes, visant à rajouter les dispositions pour le cannabis et la gestion de déchets ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 113-03-18 **6.3 Avis de motion – Règlement numéro 590-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le règlement 576-17**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 590-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le règlement 576-17.

Conformément à la LCV, un projet de règlement est déposé séance tenante.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

- 114-03-18 **7.1 Projet de Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse, abrogeant et remplaçant le Règlement 394 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 février 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse, abrogeant et remplaçant le Règlement 394 et toutes ses modifications subséquentes. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 114-03-18

- 115-03-18 **7.2 Projet de Règlement numéro 590-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 576-17**

Considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante, ce 12 mars 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 590-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 576-17. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 115-03-18

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

116-03-18

8.1 Adoption - Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017 ;

Considérant la Résolution 044-02-18 concernant le dépôt de l'État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny, conformément à l'article 569.4 de la LCV ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par M. le maire lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 569-17 comme s'il était tout au long ré cité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

117-03-18

8.2 Adoption - Projet de Règlement numéro 579-17 portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 527-16

Considérant *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 décembre 2017 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 ;

Considérant l'avis d'adoption dudit Règlement publié le 5 mars 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 579-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

118-03-18 **8.3 Dépôt - Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 586-18 modifiant la grille de spécifications C-107 faisant partie du Règlement de zonage (352) de manière à remplacer la note 1 prévue à l'usage H-4 « Multifamiliale I » par un « X »**

Le Directeur général adjoint et greffier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

Règlement numéro 586-18 modifiant la grille de spécifications C-107 faisant partie du Règlement de zonage (352) de manière à remplacer la note 1 prévue à l'usage H-4 « Multifamiliale I » par un « X »

Nombre de signatures requis : 12
Nombre de signatures obtenu : 0
Règlement numéro 586-18 : adopté
Date de la tenue du registre : 1^{er} mars 2018

Document déposé : 118-03-18

119-03-18 **8.4 Adoption - Règlement numéro 586-18 modifiant la grille de spécifications C-107 faisant partie du Règlement de zonage (352) de manière à remplacer la note 1 prévue à l'usage H-4 « Multifamiliale I » par un « X »**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement est donné lors de la séance tenue le 5 février 2018 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée ;

Considérant le dépôt du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 1^{er} mars 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 586-18 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9 ADMINISTRATION

120-03-18

9.1 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – Programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées » (FEPTEU)

Considérant les Résolutions 385-09-16 et 380-07-17 concernant le programme FEPTEU du MAMOT ;

Considérant l'approbation par le MAMOT du projet no 2016061 présenté par la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées » qui correspond au projet de construction d'une usine de traitement d'eau potable ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

121-03-18 **9.2 Regroupement des citoyens de Shannon – Site Web de la Ville de Shannon**

Considérant la Résolution 037-01-18 « Appui – Regroupement des citoyens de Shannon » ;

Considérant que le Conseil juge pertinent d'appuyer le Regroupement de citoyens de Shannon en créant un onglet sur la plateforme d'accueil du site Internet www.shannon.ca ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la création d'un onglet au nom du Regroupement des citoyens de Shannon sur le site Internet de la Ville permettant ainsi l'affichage du suivi des activités du Regroupement et la dépense inhérente à cet ajout ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10 GESTION CONTRACTUELLE

122-03-18 **10.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage des rues et chemins de la Ville**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant les besoins de la Ville pour des travaux de rapiéçage de ses rues et ses chemins ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage des rues et des chemins de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

123-03-18 **10.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de débroussaillage des fossés de la Ville**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant les besoins de la Ville pour des travaux de débroussaillage des fossés, à raison d'une coupe par année ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de débroussaillage des fossés des fossés sur le territoire de la Ville, à raison d'une coupe par année ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

124-03-18 **10.3 Autorisation - Lancement d'un appel d'offres sur invitation de services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre projet de construction de l'usine de traitement de l'eau potable**

Considérant l'article 477.2 de la LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle 531-16* ;

Considérant que dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement de l'eau potable, il est nécessaire de se munir de services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur du développement durable et chargé de projets à lancer un appel d'offres sur invitation de services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement de l'eau potable ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

125-03-18 **10.4 Entérinement du renouvellement de l'ajout au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour la saison hivernale 2017-2018**

Considérant les Résolutions 032-01-17 et 209-04-17 concernant le contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. ;

Considérant la nécessité de renouveler l'ajout au contrat de l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. des travaux d'entretien et de déneigement de divers postes et du parc canin ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner le renouvellement au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc., correspondant au montant additionnel de 5 700 \$ (taxes non incluses), pour la saison 2017-2018, des ajouts suivants :
 - Poste d'échantillonnage d'eau potable, 200, boulevard Jacques-Cartier (300\$) ;
 - Poste d'égout, 29, Place Vanier (coin boulevard Jacques-Cartier, face au Tim Horton) (400 \$) ;
 - Poste d'égout, 25, rue Garceau (550 \$) ;
 - Poste de surpression, 163, rue Miller (coin rue Donaldson) (300 \$) ;
 - Poste de surpression, 32, rue Maple (300 \$) ;
 - Parc canin, 61 rue de Gosford (près du Pavillon des artistes) 3 850 \$) ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

126-03-18 **10.5 Emprunt au fonds de roulement et octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Boivin & Gauvin inc. (produits INTERSPIRO) – Mise aux normes des appareils respiratoires et des équipements du Service de la sécurité publique**

Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes des appareils respiratoires et des équipements du Service de la sécurité publique ;

Considérant la Résolution 452-09-17 « Remboursement au Fonds de roulement - Somme prévue pour l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service de la sécurité publique » correspondant au montant de 48 000 \$;

Considérant l'article 573.3 (9^o) LCV qui prévoit que les contrats « dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant » ne sont pas soumis aux autres dispositions prévues à la loi ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Boivin & Gauvin Inc. (produits INTERSPIRO) sur la base de l'article 537.3 (9^o) LCV, au montant total de 26 227,70 \$ (taxes non incluses), conformément aux soumissions numéro 11271, 11359 et 11363 jointes à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) De prévoir le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : 126-03-18

10.6 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat avec la firme Lavery Avocats pour le « Service de première ligne – municipal »

REPORTÉ

127-03-18 **10.7 Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise L'Atelier Urbain - Services d'assistance technique et professionnelle en urbanistique et dans le cadre du processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier**

Considérant le processus d'affichage d'ouverture du poste de Conseiller en urbanisme et inspecteur en bâtiment en cours ;

Considérant le processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier en cours et de la complexité des éléments s'y rattachant ;

Considérant que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services ;

Considérant que conformément à la Résolution 560-10-17 l'Atelier Urbain est l'adjudicataire dans ce dossier et qu'il connaît la réglementation urbanistique en vigueur ainsi que les normes relatives au schéma d'aménagement et de développement du territoire ;

Considérant la saison de construction qui commence ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise de l'Atelier Urbain pour des services d'assistance technique et professionnelle en besoins urbanistiques ainsi que dans le cadre du processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier, conformément à l'offre de services jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, datée le 6 mars 2018, pour une banque de 50 heures, au taux de 89 \$ / heure, payable selon l'utilisation ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 127-03-18

128-03-18 **10.8 Octroi d'un contrat gré à gré pour des services professionnels – Bouchard Dolbec Avocats**

Considérant la mise en demeure de l'ex-employé no 85, reçue au Greffe de la Ville, le 6 mars 2018 ;

Considérant les allégations contenues dans ladite mise en demeure ;

Considérant les réclamations ;

Considérant qu'il importe de répondre et de rectifier certains faits ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer, de gré à gré, un contrat de services professionnels en droit à Me Jean-François Dolbec du cabinet Bouchard Dolbec Avocats pour la représentation et la défense de la Ville dans ce dossier ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11 URBANISME

129-03-18 **11.1 Dépôt – Rapports mensuels de la Société protectrice des animaux de janvier 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois de janvier 2018.

Documents déposés : 129-03-18

130-03-18 **11.2 Dépôt - Rapports des permis et certificats du 3 au 28 février 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 3 février au 28 février 2018.

Documents déposés : 130-03-18

131-03-18 **11.3 Dépôt - Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) PP2017-90016**

Le Directeur général adjoint et greffier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) PP2017-90016.

Nombre de signatures requis : 12
Nombre de signatures obtenu : 1
PPCMOI PP2017-90016 : adopté
Date de la tenue du registre : 1^{er} mars 2018

Document déposé : 131-03-18

132-03-18 **11.4 Adoption - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) PP2017-90016**

Considérant la demande du promoteur de convertir deux bâtiments sur les lots 5 476 327 et 5 476 329 situés au 57 et 65, rue Saint-Patrick comprenant cinq unités de logement avec garage intérieur, en bâtiment de six unités de logement sans garage ;

Considérant que ce PPCMOI a été soumis à la procédure prévue dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant la consultation publique tenue le 1^{er} février 2018 à l'Hôtel de Ville de Shannon ;

Considérant le dépôt du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour ce PPCMOI, tenue le jeudi 1^{er} mars 2018 ;

En conséquence,

Sur proposition M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la demande de PPCMOI PP2017-90016 telle que rédigée ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

133-03-18 **11.5 Renouvellement du mandat de M. Francis St-Georges - Membre du Comité consultatif de l'urbanisme**

Considérant le souhait de M. Francis St-Georges de poursuivre son mandat à titre de membre au sein du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler le mandat de M. Francis St-Georges à titre de membre du CCU pour une durée de deux ans ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

134-03-18 **11.6 Abrogation de la Résolution 022-01-18 « Acquisition du terrain sis au 433, chemin de Dublin »**

Considérant la Résolution 301-09-15 « Autorisation de signature d'une promesse d'achat du lot 4 366 981, sis au 433, chemin de Dublin, au montant de 240 000 \$ » ;

Considérant la volonté de M. Patrick Griffin et de la Ville de Shannon de procéder à l'annulation de la « Promesse d'achat d'immeuble » sis au 433, chemin de Dublin, signée le 29 février 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 022-01-18 « Acquisition du terrain sis au 433, chemin de Dublin » ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

135-03-18 **11.7 Propriété sise au 433, chemin de Dublin, lot 4 366 981 – Annulation de la Promesse d'achat d'immeuble et acquisition d'une portion de terrain**

Considérant la Promesse d'achat d'immeuble signée le 26 février 2016 avec M. Patrick Griffin, conformément à la Résolution 301-09-15 « Autorisation de signature d'une promesse d'achat du lot 4 366 981, sis au 433, chemin de Dublin, au montant de 240 000 \$ » ;

Considérant l'acompte de 24 000 \$ versé par la Ville à M. Griffin, conformément à la Promesse d'achat d'immeuble ;

Considérant la volonté des deux parties de ne plus procéder la transaction d'acquisition ;

Considérant la volonté du conseil municipal d'acheter une portion de terrain équivalant au montant de l'acompte de 24 000 \$ déjà versé par la Ville, en prévision d'y effectuer des travaux municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à signer un protocole d'annulation de la promesse d'achat de la propriété sise au 433, chemin de Dublin, et ce, au plus tard le 30 juin 2018 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à mandater les professionnels requis pour les travaux d'arpentage et d'évaluation d'une portion de terrain, pour un achat équivalant au montant de l'acompte de 24 000\$ déjà versé ;
- 3) De mandater Me Jean-Philippe Brisson, de la firme Boilard, Renaud Notaires inc. pour la préparation d'un protocole d'entente pour ladite transaction avec M. Patrick Griffin ;
- 4) De demander à M. Patrick Griffin de fournir une preuve d'assurances habitation et responsabilité civile couvrant la période jusqu'au 30 juin 2018 ;

- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

136-03-18 **11.8 Appellation du nouveau pont - Discussion avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite nommer le nouveau pont ;

Considérant que suite à la consultation du Conseil local du patrimoine (CLP) le nom proposé n'est pas retenu par le conseil municipal ;

Considérant que le Conseil souhaite participer au processus de nomination du nouveau pont ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) De transmettre une invitation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour échanger avec la Ville sur le choix d'appellation du nouveau pont afin de commémorer l'héritage irlandais ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

137-03-18 **12.1 Demande de subvention – Shannon Irish Dancers pour l'année 2018**

Considérant la demande d'aide financière du groupe Shannon Irish Dancers ;

Considérant la production de la reddition de comptes des activités tel qu'exigée ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 2 000\$, payable à « Shannon Irish Dancers » pour la réalisation de ses activités, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13 GREFFE

138-03-18 **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information du 3 février au 8 mars 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* du 3 février au 8 mars 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 138-03-18

139-03-18 **13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 139-03-18

140-03-18 **13.3 Dépôt – Lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose la lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec ayant pour objet « *Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir* ».

Document déposé : 140-03-18

14 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci.

15 SECURITE PUBLIQUE

141-03-18 **15.1 Processus d'élaboration du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors du réseau routier de la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a rendu disponible, aux MRC qui en feront la demande, un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

Considérant que le programme du MSP a pour objectif d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier municipal en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits ;

Considérant qu'une ville ou une municipalité membre a toujours la possibilité de participer au processus d'élaboration du protocole locale d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC de La Jacques-Cartier, et ce, même si elle n'a pas participé à la demande d'aide financière qui a été déposée au MSP le 15 décembre 2017 ;

Considérant que le MSP a reporté au 15 juin 2018 l'état d'avancement relatif à l'établissement du PLIU auprès des MRC admissibles ;

Considérant que le PLIU sera rédigé selon les exigences minimales établies par le Cadre de référence en matière d'intervention hors du réseau routier du MSP ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

- 2) De prendre part au processus d'élaboration du Protocole locale d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC de La Jacques-Cartier ;
- 3) De transmettre la présente résolution à la MRC de La Jacques-Cartier ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16 RESSOURCES HUMAINES

142-03-18 **16.1 Levée de probation de M. Mario St-Onge, au poste de journalier aux travaux publics**

Considérant la Résolution 497-09-17 concernant l'embauche de M. St-Onge, datée le 5 septembre 2017 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de M. Mario St-Onge ;
- 2) D'octroyer la permanence à M. St-Onge à titre de journalier, poste permanent à temps plein ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

143-03-18 **16.2 Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un « Conseiller en urbanisme et inspecteur en bâtiment », poste permanent à temps plein**

Considérant la nécessité de combler le poste permanent vacant de Conseiller en urbanisme et inspecteur en bâtiment ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à ouvrir un poste et à procéder à l'embauche d'un Conseiller en urbanisme et inspecteur en bâtiment », poste permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale, ainsi que tout autre règlement et politique en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

144-03-18 **16.3 Adoption de l'ajout à la grille salariale en vigueur du poste de chef d'équipe au Service des travaux publics**

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à la grille salariale en vigueur la rémunération prévue pour le poste de chef d'équipe Service des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'ajout à la grille salariale en vigueur du poste de chef d'équipe au Service des travaux publics ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

145-03-18 **16.4 Nomination de M. Jonathan Perron, au poste de chef d'équipe – journalier, poste permanent à temps plein au Service des Travaux publics**

Considérant que le Conseil a à cœur d'offrir un service de qualité à ses citoyens ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

Considérant la Résolution 144-03-18 « Adoption de l'ajout à la grille salariale en vigueur du poste de chef d'équipe au Service des travaux publics » ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Jonathan Perron au poste de chef d'équipe – journalier, poste permanent à temps plein ;
- 2) Que M. Perron s'engage à suivre les formations requises et suggérées par l'Employeur ;
- 3) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur, impliquant une période de probation de 6 mois ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

146-03-18 **16.5 Ouverture d'un poste de journalier, permanent à temps plein**

Considérant que le Conseil a à cœur d'offrir un service de qualité à ses citoyens ;

Considérant que le Conseil souhaite ouvrir un poste de journalier, permanent à temps plein ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ouverture d'un poste de journalier, permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

147-03-18 **16.6 Nomination de Mme Élane Fleury, au poste d'agente aux services bibliothécaires par intérim, poste permanent, temps plein au Service des loisirs**

Considérant la Résolution 365-06-17 concernant l'embauche de Mme Élane Fleury, à titre de commis à la bibliothèque, poste permanent à temps partiel ;

Considérant la nécessité de remplacer temporairement le poste d'agente aux services bibliothécaires ;

Considérant la recommandation favorable du Coordonnateur des loisirs soulignant l'excellent travail de Mme Fleury ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Elaine Fleury au poste d'agente aux services bibliothécaires par intérim, poste permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

148-03-18 **16.7 Entérinement de l'embauche de Mme Nadine Bernier au poste de « commis à la bibliothèque », poste temporaire, temps partiel**

Considérant la Résolution 147-03-18 nommant Mme Fleury au poste d'agente aux services bibliothécaires ;

Considérant la nécessité de combler un poste temporaire à temps partiel 10 à 15 heures par semaine, jour, soir et fin de semaine ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche de Mme Nadine Bernier au poste de « commis à bibliothèque » poste temporaire, temps partiel ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

149-03-18 **16.8 Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un « commis à la bibliothèque », poste temporaire, temps partiel**

Considérant la nécessité de combler un poste temporaire, à temps partiel 10 à 15 heures par semaine, jour, soir et fin de semaine ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ouverture du poste de « commis à la bibliothèque », poste temporaire, temps partiel ;
- 2) D'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche du « commis à bibliothèque » ;
- 3) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

150-03-18 **16.9 Autorisation d'embauche de pompiers premiers-répondants**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms au poste de pompiers premiers-répondants ;

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein Service de la sécurité publique ;

Considérant la nécessité d'assurer le respect des obligations prévues dans le schéma de couverture de risques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de pompiers premiers répondants au Service de la sécurité publique jusqu'à un maximum de douze candidats ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

151-03-18 **16.10 Autorisation d'embauche de lieutenants des pompiers premiers-répondants**

Considérant la Résolution 083-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms au poste de lieutenant ;

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein Service de la sécurité publique ;

Considérant la nécessité d'assurer le respect des obligations prévues dans le schéma de couverture de risques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de lieutenants des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique jusqu'à un maximum de trois candidats ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

152-03-18 **16.11 Autorisation d'embauche de capitaines des pompiers premiers-répondants**

Considérant la Résolution 084-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms au poste de capitaine ;

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein Service de la sécurité publique ;

Considérant la nécessité d'assurer le respect des obligations prévues dans le schéma de couverture de risques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de capitaines des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique jusqu'à un maximum de quatre candidats ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

153-03-18 **16.12 Ouverture du poste de directeur du Service de la sécurité publique – Affichage d'un concours interne**

Considérant la Résolution 679-12-17 « Ouverture d'un poste de directeur du Service de la sécurité publique » ;

Considérant que le Conseil juge opportun d'ouvrir, dès maintenant, le concours à l'interne ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De procéder immédiatement à un affichage de concours interne du poste de directeur du Service de la sécurité publique ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

154-03-18

16.13 Prolongation du contrat - M. Émile McCarthy, au poste de directeur adjoint à l'administration du Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 680-12-17 « Embauche de M. Émile McCarthy, TPI, GSI au poste de directeur adjoint à l'administration du Service de la sécurité publique » ;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité des services jusqu'à ce qu'un directeur du Service de la sécurité publique soit embauché ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De prolonger le contrat d'embauche de M. Émile McCarthy, au poste de directeur adjoint à l'administration du Service de la sécurité publique, de trois (3) mois à partir de la présente résolution, soit jusqu'au 12 juin 2018 ou jusqu'à ce qu'un directeur du Service de la sécurité publique soit embauché ;
- 2) De maintenir les conditions déjà prévues au contrat, soit 30 heures par semaine et au taux horaire de 38 \$;
- 3) Lors de l'embauche du directeur du Service de la sécurité publique, de prévoir au besoin une période de transition de deux semaines ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Ont voté en faveur : M. Alain Michaud, Mme Francine Girard et M. Normand Légaré ;

Ont voté contre : Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault ;

Monsieur le maire, Mike-James Noonan, s'est abstenu de voter.

Majoritairement adoptée

17 CORRESPONDANCE

Aucun élément traité ce mois-ci.

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19 DIVERS

Aucun élément traité ce mois-ci.

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 21, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 30

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Mme Sophie Perreault s'est absentée à 21 h 02 et revient à 21 h 03.

M. Normand Légaré s'est absenté à 21 h 04 et revient 21 h 10.

21 LEVEE DE LA SEANCE

155-03-18

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.